

DOSSIER DE PRESSE · 06/10/2021

Bilan du dispositif **MIXITÉ SOCIALE** dans les collèges



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

**Agir
avec vous !**

Sommaire

Le mot de...	p. 3
Favoriser l'égalité des chances : une volonté politique forte pour la réussite scolaire de tous	p. 4
Rappel du dispositif départemental pour la mixité sociale dans les collèges	p. 5
Une démarche globale d'accompagnement des élèves et des familles	p. 6
Les premiers résultats encourageants	p. 7
Ouverture de 2 nouveaux collèges à Saint-Simon et Guilhermy en 2022	p. 8
Un dispositif d'incitation financière unique en France pour encourager la mixité sociale	p. 9

“ LE MOT DE...

« Pour la majorité départementale, l'éducation est une priorité absolue et la réussite des enfants un enjeu majeur. Pour l'équilibre et l'avenir de notre société, notre système scolaire doit donner les mêmes chances à toutes et à tous, et cette ambition passe par la mixité sociale dans les collèges de la Haute-Garonne.

Faire vivre cette mixité sociale, renforcer le vivre-ensemble et garantir la cohésion sociale, c'est favoriser l'épanouissement de chaque collégien. »

Georges Méric,

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

« L'expérimentation depuis 4 ans du programme d'amélioration de la mixité sociale des collèges en Haute-Garonne témoigne d'une démarche ambitieuse de la part du Conseil départemental.

La Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale accompagne et encourage cette expérimentation qui vise la réussite de tous les élèves et l'égalité des chances. Le devenir des premières cohortes (correspondant aux 4 années de scolarité en collège) démontre que nous sommes face à une véritable alternative à l'éducation prioritaire.

Les résultats de la première cohorte d'élèves sortant de collège sont très positifs et nous amènent à poursuivre et à installer ce dispositif dans le temps. »

Mathieu Sieye,

Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation nationale

« La politique de mixité sociale menée par le département de la Haute Garonne se singularise sur plusieurs points : son ampleur, son inscription sur le long terme, la multidimensionnalité du projet, le partenariat soutenu avec l'Éducation nationale, et le dialogue citoyen constant avec les acteurs. Tout ceci distingue l'action du Conseil départemental et n'a pas d'équivalent en France. C'est pourquoi, nous pouvons la considérer comme un laboratoire et un véritable modèle des politiques de mixité sociale à l'école. »

Étienne Butzbach,

Coordinateur du Réseau Mixités à l'école du Centre national
d'études des systèmes scolaires



Favoriser l'égalité des chances : une volonté politique forte pour la réussite scolaire de tous

LE CONSTAT

De nombreuses études font le constat que l'origine sociale des élèves conditionne très fortement la réussite scolaire en France.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) communiquait en juin 2015 un rapport dans lequel il précisait que notre système scolaire français est l'un des plus inégalitaires parmi les pays de l'OCDE et il dénonçait les effets de la ségrégation sociale et scolaire sur les jeunes : échec et décrochage scolaires, déscolarisation ou enfermement précoce dans des filières ségréguées, montée des violences scolaires, du racisme, des préjugés, des dérives extrémistes, effritement de la solidarité sociale, problèmes de santé publique, épuisement des enseignants. A contrario, les conditions d'un enseignement stimulant semblent davantage réunies dans les établissements à public mixte.

La Haute-Garonne n'échappe pas à ce phénomène. Dans la ville de Toulouse, particulièrement, certains établissements concentrent à la fois des élèves d'origine sociale modeste et des taux d'échec scolaire importants.

UNE EXPÉRIMENTATION D'UNE AMPLIEUR UNIQUE EN FRANCE

Face à ce constat alarmant, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de relever le défi de la mixité sociale afin de lutter contre les logiques du déterminisme social et territorial. En janvier 2017, la collectivité a adopté un plan ambitieux visant à améliorer l'équilibre social dans les 118 collèges publics et privés haut-garonnais.

Il s'agit d'un programme d'une ampleur unique en France, de par son budget (56 M€), le nombre d'élèves concernés et de partenaires parties prenantes. La première étape du plan mixité sociale a concerné les 5 collèges classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée de Toulouse, où le phénomène de ségrégation urbaine engendre une ségrégation scolaire importante.

L'expérimentation menée depuis 4 ans sur les secteurs de Raymond Badiou et Bellefontaine (dans le quartier du Grand Mirail à Toulouse) a permis la réaffectation de 1 140 élèves dans des collèges favorisés de l'agglomération toulousaine.

En parallèle, le Département a pris des mesures concernant les trois autres collèges toulousains, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, qui subissent un phénomène « d'évitement » de la carte scolaire en raison d'une image dégradée. Situés dans des secteurs relativement mixtes, ces établissements font, pour leur part, l'objet d'importants travaux de revalorisation afin d'encourager le retour des populations plus favorisées.

Enfin, le Conseil départemental met en œuvre depuis janvier 2019 un dispositif inédit d'incitation financière à destination des collèges publics et privés engagés pour favoriser la mixité sociale au sein de leur établissement.

UNE MÉTHODE : LA CONCERTATION

Le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges a véritablement été co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés.

La concertation citoyenne lancée par le Conseil départemental en 2016 a réuni sur 6 mois plus de 1 000 personnes – habitants, parents d'élèves, syndicats, élus, enseignants, principaux, directeurs d'école, associations – qui ont participé à plus de 130 réunions.

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

- ▶ Assurer l'égalité des chances pour la réussite de tous les élèves où qu'ils habitent sur le territoire.
- ▶ Tendre vers un équilibre social de tous les collèges, dans la moyenne de l'équilibre social du département (soit 35 % de catégories sociales défavorisées).
- ▶ Lutter contre la fuite des familles favorisées vers l'enseignement privé.
- ▶ Montrer que l'école de la République joue son rôle d'intégration sociale pour tous les enfants, participe à leur épanouissement et à la construction de leur citoyenneté.

Rappel du dispositif départemental pour la mixité sociale dans les collèges

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a pris la décision, en concertation avec l'Éducation nationale, la communauté éducative et les parents d'élèves des quartiers concernés, de fermer progressivement les deux collèges toulousains Raymond Badiou et Bellefontaine, pour lesquels les mesures de sectorisation classiques n'auraient pas été suffisantes, et de réaffecter les élèves de ces secteurs dans 11 établissements plus favorisés de l'agglomération toulousaine.

2017

Depuis la rentrée scolaire 2017, les élèves de CM2 issus du quartier de la Reynerie, qui dépendaient à l'origine du collège Raymond Badiou, sont affectés en 6^e dans 5 collèges favorisés de la métropole toulousaine : Bellevue, Pierre de Fermat, Les Chalets à Toulouse, Jean Rostand à Balma et Léonard de Vinci à Tournefeuille.

2019-2020

L'année scolaire 2019-2020 représentait en conséquence la dernière année de fonctionnement du collège Raymond Badiou, qui a fermé ses portes à l'été 2020.

Depuis la rentrée scolaire 2019, le plan d'amélioration de la mixité sociale se poursuit avec les élèves du secteur du collège Bellefontaine, suivant le même procédé. Ainsi, les élèves entrant en 6^e sont scolarisés dans 6 collèges favorisés de l'agglomération toulousaine : Michelet, Jean-Pierre Vernant et Emile Zola à Toulouse, Pierre Labitrie à Tournefeuille, Montesquieu à Cugnaux et Jules Verne à Plaisance-du-Touch.

Ce collège fermera ses portes à l'été 2022.

Au total, depuis 2017, 1 140 élèves des secteurs de la Reynerie et Bellefontaine ont été scolarisés dans un des 11 collèges d'accueil de l'agglomération toulousaine.

Les trois autres collèges toulousains, classés Réseau d'éducation prioritaire renforcée, situés dans des secteurs relativement mixtes, mais qui subissent un phénomène « d'évitement » de la carte scolaire en raison d'une image dégradée, font pour leur part l'objet d'importants travaux de revalorisation afin d'encourager le retour des populations plus favorisées. Le collège Rosa Parks (quartier de Lalande) va ainsi être entièrement reconstruit in situ, pour un coût d'environ 15,8 M€ (livraison en 2023). Le collège George Sand, situé dans le quartier de la Cépière, fera l'objet d'un projet d'extension à l'horizon 2025 pour atteindre une capacité de 600 élèves. Le déplacement de l'entrée du collège Stendhal (quartier Bagatelle), auparavant située au fond d'une impasse peu accessible, peu visible et donc peu attractive, a permis d'ouvrir cet établissement sur un espace public plus accueillant. Améliorer l'attractivité de ces collèges passe également par leur promotion auprès des familles dès l'école primaire. Le partenariat avec la Ville de Toulouse et l'Inspection académique doit permettre, notamment, de communiquer sur la qualité des enseignements dispensés, des dispositifs périscolaires et des locaux. Des mesures ponctuelles de sectorisation pourront compléter ce dispositif de valorisation des établissements.



Une démarche globale d'accompagnement des élèves et des familles

Le Conseil départemental et l'Éducation nationale ont déployé de nombreuses mesures d'accompagnement spécifiques, en lien avec les acteurs associatifs du territoire, pour les élèves accueillis dans les nouveaux établissements.

Le Département a mis en place 17 navettes, qui permettent un transport direct et gratuit de ces élèves vers leur collège d'accueil et attribue en plus à chaque élève une carte Tisséo pour un aller-retour quotidien.

Un accompagnement dans les bus est assuré par l'association Loisirs Éducation Citoyenneté (LEC), soutenue par le Conseil départemental. Ainsi une vingtaine d'accompagnateurs sont déployés matin et soir dans chaque car pour veiller au bon déroulement des trajets et faire le lien avec les familles et les associations du quartier.

En effet, la LEC organise des temps de rencontre avec les familles afin de répondre aux inquiétudes éventuelles, d'expliquer le fonctionnement du transport scolaire et le service d'accompagnement et d'assurer si nécessaire une médiation en cas de tensions (en binôme avec la mission civisme et sécurité du service des transports départemental). Le bilan sur 4 ans ne fait part d'aucun incident majeur signalé par la LEC.

À l'intérieur des 11 collèges d'accueil, le Département finance des actions de médiation assurées par l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) durant la pause méridienne, par l'animation d'ateliers thématiques et/ou par des interventions en classe en lien avec les enseignants. Ce sont ainsi 2 résidents en service civique qui interviennent dans chaque collège d'accueil (10 à 15h par semaine, 28 semaines par an), soit 22 résidents au total.

L'ensemble de ces mesures d'accompagnement mises en œuvre par le Département représente un **budget annuel de 900 000 €**.



L'Éducation nationale, de son côté, a mis en place dès le début du dispositif une mesure essentielle à la réussite du programme : **la limitation des effectifs à 25 élèves** dans chaque classe de 6^e des 11 collèges d'accueil. De plus, les services départementaux de l'Éducation nationale accompagnent les principaux et les enseignants : 6 « maîtres mixité sociale » font le lien entre les écoles primaires du quartier et les collèges d'accueil et des professeurs « référents mixité » sont chargés d'assurer l'accompagnement personnalisé des élèves et l'aide au travail personnel.



LA FORTE ADHÉSION DES FAMILLES

Depuis le lancement de ce programme, les familles concernées ont très majoritairement respecté leur nouveau secteur d'affectation. À la dernière rentrée scolaire de 2020, les taux de respect de la nouvelle carte scolaire (niveau 6^e) ont atteint **75 %** (secteur Raymond Badiou) et **78 %** (secteur Bellefontaine), contre un taux moyen à Toulouse de **60 %**.

Les premiers résultats encourageants

Après quatre ans de mise en œuvre, la première promotion à avoir bénéficié de ce dispositif a passé le Brevet des collèges en juin 2021. Les résultats des 100 premiers élèves issus du quartier de la Reynerie sont nettement supérieurs à ceux de leurs aînés, autrefois scolarisés au collège Badiou.

63 % des élèves ont obtenu leur Brevet

là où la proportion n'était que de 50 % de réussite pour les élèves scolarisés à Badiou (+ 13 points).

Pour ceux qui ont réussi l'examen, 54 % ont une moyenne supérieure à 10 (le major a obtenu la moyenne de 18,45).

21 % ont eu entre 10 et 12

là où ils n'étaient que 11 % à Badiou (+ 10 points).

33 % ont eu plus de 12

là où ils n'étaient que 4,6 % à Badiou (+ 28 points).

Pour les élèves qui ont échoué, c'est souvent le contrôle continu qui les a pénalisés, puisque le niveau d'exigence et d'excellence des collèges d'accueil est plus important et diffère en fonction des établissements.

LE PASSAGE AU LYCÉE

94 % des élèves sont entrés au lycée et seuls 3 % redoublent (les 3 % restants ont choisi d'autres orientations).

52 % des élèves ont choisi d'entrer en seconde générale.

35 % ont choisi de s'orienter en seconde professionnelle en 1^{er} vœu (et ont été acceptés grâce à leurs bons résultats).

Enfin **7 %** ont choisi un CAP.

En accord avec l'Académie de Toulouse et la Région Occitanie, les élèves du programme mixité ont le choix entre intégrer le lycée de leur lieu de résidence (Rive Gauche) ou le lycée rattaché au secteur de leur collège d'accueil.

4 élèves sur 5 ont choisi d'entrer au lycée du secteur rattaché au collège d'accueil

et 1 sur 5 a choisi d'entrer au lycée Rive Gauche du secteur historique.

► L'évaluation d'un tel programme doit prendre en compte des facteurs multiples, et pas seulement les résultats scolaires. Les enjeux sociologiques (l'évolution des comportements et rapports sociaux entre les élèves, l'implication des familles, le travail des équipes pédagogiques...) font l'objet d'une étude menée par une chercheuse universitaire toulousaine, en doctorat « Sciences de l'éducation et de la formation », engagée par le Conseil départemental sur un contrat de recherche pour une durée de 3 ans. Ce travail de recherche se fonde sur une méthode d'évaluation participative, à laquelle 60 personnes participent (panel représentatif de l'ensemble des parties prenantes : élèves, parents, enseignants, associations de quartier). Le rapport d'évaluation sera rendu en fin d'année 2021. D'ores et déjà, des tendances se dégagent :

- le sentiment d'appartenance aux établissements d'accueil ;
- le recours aux réseaux d'entraide entre élèves ;
- l'autonomie des élèves dans les moyens de déplacement ;
- l'ouverture culturelle.

► Par ailleurs, deux comités de suivi se tiennent régulièrement :

- un comité de suivi institutionnel qui comprend le Conseil départemental, la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, la Préfecture, des représentants personnels et parents du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale), les principaux collèges d'accueil ;
- un comité de suivi des mesures d'accompagnement qui comprend les associations partenaires du dispositif, le Conseil départemental, la CAF, les services de l'Éducation nationale, la Ville de Toulouse et la Préfecture.

Ouverture de 2 nouveaux collèges à Saint-Simon et Guilhermy en 2022

Le Conseil départemental a fait le choix de construire deux nouveaux établissements dans des secteurs socialement mixtes, afin de permettre un équilibre social dans les futurs effectifs.

Ces 2 collèges, entièrement financés par le Département, ouvriront leurs portes en septembre 2022. Ils pourront accueillir 720 élèves chacun.

La carte scolaire des deux nouveaux collèges fera l'objet d'une concertation citoyenne à partir de la semaine du 11 octobre 2021. 5 réunions publiques sont programmées dans les secteurs concernés (Reynerie - Bellefontaine / Saint-Simon - Lardenne / Cugnaux - Tournefeuille / collège Vauquelin).

Certains établissements d'accueil du programme mixité seront pleinement intégrés dans la nouvelle sectorisation et continueront ainsi à scolariser des élèves issus des quartiers Reynerie et Bellefontaine.

La sectorisation sera adoptée par l'Assemblée départementale en janvier 2022 pour une application en septembre 2022.

La définition d'une carte scolaire n'est pas l'unique facteur permettant de favoriser la mixité sociale dans l'établissement.

C'est pourquoi l'Éducation nationale travaille à l'attractivité des nouveaux collèges avec des contenus pédagogiques structurants et ambitieux. Elle dotera les établissements en moyens matériels nécessaires et en équipes pédagogiques spécifiques :

- le collège Saint-Simon sera orienté vers des contenus pédagogiques autour du « spectacle vivant » ;
- le collège Guilhermy sera orienté vers des contenus pédagogiques autour de « l'image ».



Collège Guilhermy



Collège Saint-Simon

Le collège Saint-Simon représente un budget de 18,6 M€ pour la construction et 6 M€ pour l'achat du terrain auprès de la société Vinci.

La réalisation du collège à Guilhermy équivaut à un budget de 18 M€.

Un dispositif d'incitation financière unique en France pour encourager la mixité sociale

Afin d'aller plus loin dans sa démarche pour la mixité sociale dans les collèges, le Conseil départemental a instauré depuis janvier 2019 un dispositif d'incitation financière, inédit en France, à destination des collèges publics et privés de la Haute-Garonne, afin de les encourager à favoriser un équilibre social dans les effectifs.

Les élus départementaux ont voté en janvier 2018 un dispositif d'incitation financière afin d'offrir aux collèges accueillant un taux important d'élèves issus de familles défavorisées, les moyens de réaliser des projets éducatifs et culturels ambitieux susceptibles de corriger les inégalités et le déterminisme social.

A contrario, les collèges qui ne s'engagent pas dans cette démarche de mixité sociale voient une part de cette dotation diminuer.

Cette mesure consiste à moduler une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental aux collèges pour financer des projets éducatifs, en fonction du taux de mixité sociale des établissements. La part structurelle qui permet le fonctionnement et l'entretien des bâtiments n'est pas concernée.

Ce dispositif incitatif, mis en œuvre en Haute-Garonne pour la première fois en France, s'applique depuis janvier 2019 de manière progressive sur trois années. Ainsi, en 2021, en application de ce dispositif, la part éducative varie entre 22 € et 70 € par élève, pour une moyenne de 54 €. **En 2021, 57 collèges ont bénéficié d'un bonus.**

Afin d'établir un mode de calcul le plus juste possible, le Conseil départemental s'est basé sur le taux moyen de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais et prend également en compte la configuration sociologique du secteur d'implantation des collèges.

L'objectif étant, qu'à terme, l'équilibre social, dans l'ensemble des 118 collèges publics et privés du département soit en cohérence avec celui constaté sur le territoire de recrutement du collège de secteur.

Chiffres 2021

DANS LES COLLÈGES PUBLICS (96)

57 établissements

bénéficient d'un bonus

38 établissements

dont le forfait élève est maintenu à 54 €

1 établissement

se voit appliquer un malus

DANS LES COLLÈGES PRIVÉS (21)

8 établissements

dont le forfait élève est maintenu à 54 €

13 établissements

se voient appliquer un malus

CONTACTS PRESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Cécile VAN DE KREEKE
Responsable des relations presse
cecile.van-de-kreeke@cd31.fr
tél. 05 34 33 33 72 / 06 24 66 05 30

Coralie BOMBAIL
Attachée de presse
coralie.bombail@cd31.fr
tél. 05 34 33 30 42 / 06 74 93 45 44

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Marianne BOUZIGUES
Directrice de la communication
marianne.bouzigues@ac-toulouse.fr
tél. 05 36 25 77 21 / 06 25 07 25 93

